

RÈGLEMENT OFFICIEL PRIX INTERNATIONAL DE DANSE DE BIARRITZ



Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de participation au concours officiel de danse classique, contemporaine et urbaine organisé par Manon BASTARDIE et Clémence BONNEMAISON, les 26 et 27 octobre 2026, à **Biarritz**.

ARTICLE 1 – ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Le concours est ouvert aux danseurs se présentant en solo, duo et/ou groupe, répartis par catégories d'âge et de niveau conformément aux critères établis par l'organisation. Tout candidat reconnaît être apte à la pratique de la danse en compétition.

ARTICLE 2 – DISCIPLINES ET CATÉGORIES

Les disciplines représentées sont la danse classique, la danse contemporaine et la danse urbaine. Les catégories sont définies par tranches d'âge (âge au 1er janvier de l'année civile en cours) et niveaux techniques (les candidats s'inscrivant en tant que pré-professionnel n'auront pas le même barème).

Voir l'annexe pour les différentes catégories et la distinction des niveaux amateur et pré-professionnel.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent via la plateforme officielle du concours. Toute inscription est définitive après validation et paiement des frais d'inscription. Ces frais ne sont pas remboursables, sauf annulation du concours par l'organisateur. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 septembre 2026**, sous réserve de places restantes. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à une autre date si le nombre limite de candidats est atteint avant.

ARTICLE 4 : TARIFS

L'inscription au concours est soumise au règlement des frais suivants :

- **Adhésion obligatoire** : 12 € par personne (au titre de l'adhésion annuelle).
- **Frais de participation** :
 - 50 € pour un passage en solo
 - 80 € pour 2 passages solos
 - 80 € pour un duo
 - 130 € pour un groupe

Moyen de paiement : en ligne via Hello asso OU par chèque à l'ordre de "Prix international de danse de Biarritz"

ARTICLE 5 : CATÉGORIE PRÉ PROFESSIONNELLE

Modalités d'inscription et sélection;

La catégorie pré-professionnelle du Prix International est ouverte aux candidats en voie de professionnalisation, répondant aux critères d'âge et de formation définis par l'organisation du concours.

1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent concourir en catégorie pré-professionnelle les candidats :

- en cours de formation ou récemment diplômés d'un établissement reconnu ;
- faisant plus de 8h de danse/semaine
- n'exerçant pas encore leur activité à titre pleinement professionnel ;

Cette catégorie est ouverte à tous les âges.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à la catégorie pré-professionnelle s'effectue exclusivement par mail, et comprend obligatoirement :

- le formulaire d'inscription dûment complété ;
- les pièces administratives demandées ;
- une vidéo de sélection obligatoire, correspondant à la discipline choisie.

Toute inscription incomplète ou ne respectant pas les modalités ci-dessous sera automatiquement refusée.

3. SÉLECTION VIDÉO OBLIGATOIRE

La sélection vidéo constitue une étape éliminatoire obligatoire pour tous les candidats inscrits en catégorie pré-professionnelle.

a) Contenu de la vidéo selon la discipline

Classique :

La vidéo doit présenter un travail en classique – exercices au centre, comprenant obligatoirement : dégagés, adage, pirouettes, petits sauts (batterie), grands sauts.

Le travail sur pointes est requis pour les candidats pratiquant cette technique.

Contemporain :

La vidéo doit comprendre : un solo contemporain, une séquence d'improvisation.

Urbain :

La vidéo doit comprendre : une séquence de floor work, une séquence d'improvisation.

b) Exigences techniques

La vidéo doit :

- être enregistrée dans des conditions garantissant une qualité sonore et visuelle suffisante ;
- être récente et non retouchée (aucun montage modifiant la performance) ;
- respecter les consignes techniques précisées dans les annexes du règlement (durée, format, cadrage, plateforme de dépôt).

4. DATE LIMITE D'ENVOI

La date limite d'envoi des vidéos de sélection est fixée au **15 août 2026**.

Aucune vidéo transmise après cette date ne sera prise en compte.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les vidéos sont examinées par un jury désigné par l'organisation du Prix.

À l'issue de cette présélection :

seuls les candidats retenus sont autorisés à participer aux étapes suivantes du concours ;
les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

6. DISPOSITIONS FINALES

L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature ne respectant pas les présentes modalités.

La participation au Prix International implique l'acceptation pleine et entière du présent article et du règlement général.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT ET DURÉE DES VARIATIONS

La durée des variations est fixée par catégorie. Pour les solos, en classique comme en contemporain le temps de la variations sera entre 1min30 et 2min30, pour les groupes et les duos le temps sera entre 2min et 3min.

Tout dépassement du temps imparti pourra faire l'objet d'une pénalité appliquée par le jury.

ARTICLE 7 – SUPPORTS MUSICAUX

Les supports musicaux doivent être transmis dans les délais impartis (18 SEPTEMBRE 2026), au format MP3 ou WAV, et clairement identifiés (Nom – Prénom – Discipline – Catégorie).

ARTICLE 7 – JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury est composé de professionnels reconnus du milieu chorégraphique. Les candidats sont évalués selon les critères suivants : technique, qualité des lignes, musicalité, interprétation et présence scénique. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE

Les candidats autorisent expressément l'organisateur à exploiter les images et enregistrements réalisés lors du concours à des fins de communication, sans contrepartie financière.

ARTICLE 9 – RÈGLES DE CONDUITE

Le bon déroulement du concours repose sur le respect du travail des candidats et du jury. Les consignes suivantes sont obligatoires :

- **Photos et Vidéos** : Il est **strictement interdit** de prendre des photos ou de filmer durant les passages. Un photographe professionnel est mandaté par l'organisation pour assurer la couverture de l'événement.
- **Applaudissements** : Afin de ne pas perturber la concentration des participants et de respecter le timing des passages, il est interdit d'applaudir entre chaque candidat.
- **Silence** : Le public est prié de maintenir un calme absolu et de mettre les téléphones portables sous silencieux pendant toute la durée des prestations.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage corporel survenu pendant la durée de l'événement.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité ou de force majeure.

ANNEXES

PRIX INTERNATIONAL DE DANSE DE BIARRITZ



LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

Solo Danse classique

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Élémentaire 1 (10 à 12 ans)
- Élémentaire 2 * (11 à 13 ans)
- Moyen 1 (12 à 14 ans)
- Moyen 2* (12 à 14 ans)
- Catégorie 1* (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 *(18 à 20 ans)
- Catégorie 3* (21 à 23 ans)

* pointe **OBLIGATOIRE**

Solo contemporain

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Élémentaire (10 à 12 ans)
- Moyen (12 à 14 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (21 à 23 ans)

Groupes (Danse Urbaine*)

- Moyen (12 à 14 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (20 à 23 ans)

*Les styles inclus pour la danse urbaine sont le **hip-hop**, le **breakdance**, le **dancehall** et le **streetjazz**.

Groupes et duos (Danse Classique)

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Élémentaire (10 à 13 ans)
- Moyen (13 à 15 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (20 à 23 ans)

Groupes et duos (Contemporain)

- Préparatoire (8 à 10 ans)
- Élémentaire (10 à 13 ans)
- Moyen (13 à 15 ans)
- Catégorie 1 (15 à 17 ans)
- Catégorie 2 (18 à 20 ans)
- Catégorie 3 (20 à 23 ans)

DISTINCTIONS DES NIVEAUX AMATEUR ET PRÉ-PROFESSIONNEL

Pour garantir l'équité de la compétition, les participants doivent choisir leur catégorie en fonction de leur parcours et de leur volume d'entraînement :

1. **Catégorie Amateur** : cette catégorie s'adresse aux danseurs pratiquant la danse sans horaires aménagés et/ou avec un entraînement de moins de 6h par semaine.
2. **Catégorie Pré-professionnel** : cette catégorie s'adresse aux danseurs ayant plus de 8h d'entraînement par semaine avec ou sans horaires aménagés ou étant inscrits dans un centre de formation professionnel.

Les participants inscrits en **pré-professionnel** seront préalablement soumis à une **pré sélection par vidéo**.

En effet chaque candidat souhaitant s'inscrire en catégorie pré-professionnel devra nous soumettre une vidéo (les détails vous seront transmis après votre envoi du dossier d'inscription).

L'organisation étudiera la vidéo pour valider votre niveau technique et les exigences de cette même catégorie.

L'inscription définitive ne sera confirmée qu'après validation écrite de l'organisation.

TENUES RÉGLEMENTAIRES

La présente annexe fait partie intégrante du règlement officiel du concours. Le respect strict des tenues réglementaires est obligatoire afin de garantir l'équité de jugement et la bonne appréciation du travail technique par le jury.

1. Danse classique

- Justaucorps réglementaire **obligatoire**
- Couleurs **sobres** et **claires** exigées
- Couleurs flashy et noir **strictement interdites**
- Collants roses **obligatoires**
- Jupettes autorisées **uniquement** si elles ne masquent pas les lignes corporelles
- Coiffure en chignon **obligatoire**

2. Danse contemporaine

- Jusqu'à la catégorie Moyen 2 **inclus** :
- Justaucorps **obligatoire**
- Shorty noir autorisé

À partir des catégories supérieures :

- Liberté de tenue **sous réserve** d'une visibilité optimale des lignes du corps
- Les costumes **amples** ou **dissimulant** le travail corporel sont **interdits**

3. Dispositions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une pénalité, voire une disqualification, sur décision du jury.

4. Spécifications relatives à la tenue réglementaire

- Premier jour (Éliminatoires) : Le port de la tenue réglementaire expliquer ci-dessus est obligatoire pour les premières épreuves (**uniquement** pour les passages en **solo**, en ce qui concerne les duos et les groupes les passages se font en costumes dès le premier jour).
- Deuxième jour (phase finale) : Les candidats sélectionnés pour la finale ont l'obligation stricte de se présenter en costume de scène pour leur passage et la cérémonie de remise des prix.

Signature du **candidat** :
Précédé par "lu et approuvé"

Signature du **parent/responsable legal** (si mineur) :
Précédé par "lu et approuvé"